



**COMMISSION DE SURVEILLANCE
DES OPERATIONS ELECTORALES**

PROCES-VERBAL

Réunion du 21 février 2023

Conformément à l'article L 131-8 du code du sport relatif à l'agrément des fédérations sportives, aux dispositions obligatoires des statuts des fédérations sportives agréées et à leur règlement disciplinaire type ;

Conformément à l'article 20 des statuts de la Fédération Française de Baseball et Softball ayant institué la commission de surveillance des opérations électorales sur décision régulière de l'assemblée générale extraordinaire de la Fédération en date du 19 décembre 2004 ;

Vu les décisions du Comité directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date du 1^{er} février 2020 et du 18 février 2021 portant nomination des membres de la commission ;

Vu les décisions du Comité directeur de la Fédération Française de Baseball et Softball en date des 8 décembre 2022 et 26 janvier 2023 portant sur l'organisation de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Fédération le 18 mars 2023 ayant notamment pour objet de pourvoir au remplacement des membres du Comité directeur fédéral ayant ouvert vacance ;

Les membres de la commission se sont réunis par visioconférence le mardi 21 février 2023 afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. examen des candidatures pour les postes vacants au Comité directeur ;
2. formulation de l'avis sur la recevabilité des candidatures ;
3. établissement de la liste des candidats au Comité directeur qui sera soumise au vote lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mars 2023 ;
4. précisions sur les modalités de vote.

La Commission

Sont présents : Antoine FONTAINE et Gilbert LEJEUNE.

Assiste à la séance sans voix délibérative

François COLLET, Directeur général, pour fournir toutes les informations qui pourraient être utiles à la commission en vue d'accomplir sa mission.

La séance est présidée par Gilbert LEJEUNE. Antoine FONTAINE est désigné comme secrétaire de séance.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

1 / Examen des candidatures

Pour rappel :

- 3 postes sont à pourvoir au Comité directeur, sur le Collège Général,
- 1 poste est à pourvoir au Comité directeur, sur le Collège France Cricket.

La commission a constaté qu'à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 17 février 2023 à 23h59 heures, 4 candidatures au Comité directeur avaient été adressées à la Fédération :

Pour le Collège Général :

- M. Ludovic MEILLIER, reçue le 10 décembre 2022 à 15h44,
- Mme Aurélie BEHR, reçue le 2 janvier 2023 à 18h46,
- M. Thomas MASSE, reçue le 17 janvier 2023 à 22h10.

Pour le Collège France Cricket :

- M. Olivier DUBAUT, reçue le 17 février 2023 à 15h18.

La commission procède aujourd'hui à l'examen de ces candidatures, annexées au présent procès-verbal.

2 / Formulation de l'avis sur la recevabilité des candidatures

Les candidatures au Comité directeur sont jugées recevables.

3 / Établissement de la liste des candidats au Comité directeur

N°	NOM	Prénom	Collège	
1	MEILLIER	Ludovic	Général	
2	BEHR	Aurélie	Général	
3	MASSE	Thomas	Général	
4	DUBAUT	Olivier	France Cricket	

4 / Précisions sur les modalités de vote

Les modalités de vote seront définies par le Comité directeur lors de sa prochaine réunion.

La CSOE ouvrira et fermera les votes et annoncera les résultats à l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, la séance est levée, le présent procès-verbal est rédigé par Antoine FONTAINE, Secrétaire de séance.

Pour valoir et faire valoir ce que de droit,
A Paris, le 21 février 2023.

Le Président de séance
Gilbert LEJEUNE



Le Secrétaire de séance
Antoine FONTAINE

